

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**COMMUNE DE ROCHETAILLÉE SUR SAONE**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres du conseil  
en exercice : 18  
présents : 10  
votants : 13

L'an deux mil dix-sept le 13 avril, à 20 heures, le conseil municipal de ROCHETAILLÉE SUR SAONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie – Salle Multifonction, sous la présidence de Mr Eric VERGIAT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.  
Date de convocation : 04 avril 2017

Étaient présents : Mr Eric VERGIAT, Mme Jeanne CHARPENTIER, Mr Philippe ARMAND, Mme Mélyne REY, Mr Bernard POIZAT, Mme Martine PINON, Mr Valmy RODRIGUEZ, Mme Nicole BAMIERE, Mr Bernard DUMAS, Mr Eric VATONNE

Absents représentés : Mme Danielle CLARENNE pouvoir donné à Mme BAMIERE, Mr Gilbert GROSJEAN pouvoir donné à Mme CHARPENTIER, Mme Catherine DREVET pouvoir donné à Mr VERGIAT

Absents excusés : Mr Michel COMTE, Mme Marie-Claire DESRUE, Mme Marie-Christine CHANAL, Mr James BANSAC, Mr Laurent DELOGE

Secrétaire : Mme Mélyne REY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Numéro d'ordre : 2017 - Avril

**01 – Reste à réaliser Investissement 2016 - Commune**

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le rapporteur présente les restes à réaliser de l'exercice 2016 pour le budget de la commune:

Hors Opérations	Articles	Prévu	Réalisé	Disponible	RAR
Maternelle Petite section	2135 / 104	88 000.00 €	77 684.75 €	10 315.25 €	4 300.00 €
Matériel de bureau et informatique	2183	35 000.00 €	15 952.20 €	19 047.80 €	2 500.00 €
<b>Total</b>		<b>123 000.00 €</b>	<b>93 636.95 €</b>	<b>29 363.05 €</b>	<b>6 800.00 €</b>

<b>Total général des RAR 2016</b>	<b>6 800.00 €</b>
-----------------------------------	-------------------

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les restes à réaliser 2016
- **DIT** qu'ils seront inscrits au budget 2017

**02 – Compte Administratif 2016 – Commune**

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée le compte administratif 2016 de la commune.  
Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section fonctionnement	Section Investissement
<b>Résultat clôture 2015</b>	<b>607 735.09 €</b>	<b>-279 329.77 €</b>
Dépenses exercice 2016	971 905.27 €	288 806.93 €

Recettes exercice 2016	1 083 033.90 €	306 387.95 €
Résultat exercice 2016	111 128.63 €	17 581.02 €
<b>Résultat clôture 2016</b>	<b>718 863.72 €</b>	<b>-261 748.77 €</b>

Dès que Mr Eric VERGIAT, premier adjoint suppléant au maire quitte la salle, Mme Nicole BAMIERE, doyenne de la présente assemblée prend la parole pour faire procéder au vote.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

### 03 – Compte de gestion 2016 – Commune

Rapporteur : Mr VERGIAT

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 04 – Vote des taux des trois taxes 2017

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le rapporteur propose les taux suivants afin d'atteindre le produit des impôts locaux au titre de 2017,

Mr le rapporteur explique que cette année, dans un contexte de baisse historique des dotations d'Etat, la commune est confrontée au double impératif de réduction de ses dépenses et de préservation de ses ressources.

Il est donc proposé au conseil d'actionner le levier fiscal qui n'a pas été utilisé par la commune sur les 16 dernières années afin de permettre de dégager l'autofinancement nécessaire au financement du développement et de la maintenance du patrimoine municipal.

Cet objectif peut être obtenu par une augmentation des taux d'imposition de 5%, en prenant en compte l'évolution de la valeur des bases et la croissance physique des bases essentiellement liée aux constructions nouvelles.

Il est ainsi proposé d'augmenter les taux des trois taxes de manière uniforme de 5%, soit :

	2016	2017
Taxe d'Habitation	15.13%	15.89%
Taxe sur le foncier bâti	17.52%	18.40%
Taxe sur le foncier non-bâti	60.84%	63.88%

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les taux proposés pour les trois taxes pour l'exercice 2017

### 5 – Approbation du budget primitif 2017 - Commune -

Rapporteur : Mr VERGIAT

Monsieur le Rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017.

M. le Rapporteur rappelle à l'assemblée que l'on doit reprendre les résultats de l'exercice précédent suite au vote du compte administratif 2016.

Il apparaît au titre de l'exercice 2016 les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de       **718 863.72** euros  
Section d'investissement déficit de       **-261 748.77** euros

L'excédent de fonctionnement est donc reporté au compte 002 (recettes) à la section de fonctionnement pour la somme de 450 314.95 € et au compte 1068 (recettes) à la section d'investissement pour la somme de 268 548.77 € (Reste à réaliser 2016 + Déficit 2016)

Le déficit d'investissement est donc reporté au compte 001 (dépenses) à la section d'investissement.

Ces résultats sont intégrés dans le projet de budget primitif 2017 proposé.

Le projet de **budget 2017** s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement                   1 537 430.95 euros  
Section d'investissement                    773 833.77 euros

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget primitif 2017 communal tel qu'il a été proposé.

Pour extrait certifié conforme,  
A Rochetaillée, le 14 avril 2017  
Pour le Maire empêché, le premier adjoint,  
Mr Eric VERGIAT



